



Droits et devoirs dans l'exercice de son métier

3 jours 21 heures

Programme de formation

Public visé

- Salarié du particulier employeur
- Assistants maternels

Le calendrier est consultable à l'accueil de l'IFAP pour connaître nos prochaines sessions disponibles ou sur demande à l'adresse suivante : accueil@ifap.net

Prise en charge spécifique aux salariés du particulier employeur et assistants maternels. Nous consulter.

Pré-requis

- Être salarié du particulier employeur

Objectifs pédagogiques

- Comprendre et exploiter les documents cadrant son activité salariée en emploi direct en vue de la gérer.
- S'informer sur ses droits et ses obligations, ainsi que de mobiliser ses droits à la formation.

Description / Contenu

- Rechercher la version papier ou numérique des textes réglementaires organisant les droits et obligations de l'employeur et du salarié et s'y repérer en fonction de ses besoins.
- Utiliser le simulateur de l'emploi pour déterminer son emploi-repère, son niveau et son salaire en tant que SPE.
- Analyser un bulletin de salaire et ses composantes.
- Créer son compte salarié en ligne sur le site du service CESU ou PAJEMPLOI.
- Identifier, seul ou accompagné, ses besoins de professionnalisation et s'orienter vers les instances et dispositifs appropriés pour développer ses compétences: formations, bilan de compétence, VAE.
- S'informer sur ses droits et actualiser ses connaissances en matière de réglementation via des relais d'information appropriés.

Modalités pédagogiques

En groupe

En présentiel ou en classe virtuelle

Moyens et supports pédagogiques

- Fiches ROME et fiches pratiques du Ministère du Travail
- Guide des correspondances formelles
- Guide de prévention des risques de l'emploi à domicile (publication ANCT-FEPEM)
- Modèles de contrats de travail (CESU rédigés)
- Modèles de fiches de poste





- Vidéos tutoriels pour ouvrir un compte en ligne : CNAV, IRCEM, CPF, CAF, France Connect, Services Publics.fr
- Sites internet : URSSAF CESU-URSSAF Autoentrepreneur, CNAV, IRCEM, CPF, CAF, France Connect, Services Publics.fr (Ministère du Travail), FEPEM, IPERIA, Impôts, Associations et organismes habilités d'aide aux migrants.

Modalités d'évaluation et de suivi

- Etudes de cas : Convention collective du SPE et des AssMat, réponses aux attentes de la personnes aidée ou de la famille.
- Mise en situation d'une création d'espace personnel sur un site professionnel.
- Exercice pratique : établissement d'un contrat de travail potentiel selon le modèle de la convention collective.
- Entretien individuel
- Quiz en début et en fin de formation
- Questionnaires de satisfaction en fin de stage
- Attestation de fin de formation

Informations sur l'accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous contacter à :
accueil@ifap.net ou par téléphone au 01.75.44.90.91 pour que nous puissions étudier ensemble la possibilité de vous accueillir dans les meilleures conditions.